

Association COLEGRAMME
Complexe « Les Tuileries » Salle Gatien
- 80, Grand'Rue 67190 STILL

PERISCOLAIRE DE GRESSWILLER

BULLETIN DE RESERVATION
MENSUELLE

Un bulletin par enfant

Mois de : **JUILLET 2018**

à retourner pour le : **Mercredi 12 juin 2018** DERNIER DELAI !

dans la boîte aux lettres du périscolaire devant l'école élémentaire de Gresswiller ou directement à l'animatrice.

Toute demande faite après la date demandée ne sera plus prise en considération.

Responsable :
Mairie de Gresswiller
03.88.50.00.29
mairie@gresswiller.fr
Périscolaire : 06.72.25.43.57

Je soussigné(e) _____ déclare commander les repas et/ou inscrire à l'accueil du soir

Mon enfant : _____ Classe : _____

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
	18-juin	19-juin	21-juin	22-juin	25-juin	26-juin	28-juin	29-juin	02-juil	03-juil	05-juil	06-juil
Cantine : 11h30 à 13h30 8 € / jour / enfant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soir : 15h15 à 18h00 6 € / jour / enfant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Il ne sera plus possible de modifier vos inscriptions après le mercredi 27 juin 2017

TOTAL DU MOIS : _____ €

à régler par chèque à COLEGRAMME ou en espèces.
Paiement à déposer dans la boîte aux lettres devant l'école
élémentaire à l'issue de la période de garde après réception de la
facture dans la limite du 15 du mois suivant.

IMPORTANT : Pour des raisons d'organisation, il ne sera plus possible d'annuler la garde de midi en cours de semaine. Sauf si annulation pour raison médicale concernant l'enfant et non un parent (certificat médical au nom de l'enfant à fournir). Si vous souhaitez annuler une garde du soir, il faudra le faire au plus tard la veille. Les frais de repas s'élèvent à 4,37€.

Date :

Signature :